

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurie Cotton Pigeon

<https://www.cadre21.org/membres/cfae1e985ebbb6698c7bd723>

Date d'obtention : 2023-12-07 17:41:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les aspects les plus essentiels que je retiens de cette formation sont les suivants: 1) La trousse est un outil essentiel qui doit être absolument utilisé auprès des victimes ou témoins afin de recueillir les faits; 2) Si une personne est soupçonnée d'avoir du matériel illégal sur son cellulaire et que l'équipe d'intervention a rempli le formulaire, je dois immédiatement confisquer le cellulaire en avisant la personne de nos démarches et appeler le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais utiliser la trousse Sexto qui va m'aider pour la suite des actions à suivre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne dois pas proposer des réponses involontairement en posant des questions. Je dois accueillir l'élève et lui faire remplir le questionnaire de la trousse texto afin d'orienter la suite des interventions. Il est aussi important de ne jamais visionner le matériel ou même de le prendre puisque ce serait considérée une infraction.